

Commune de

MATZENHEIM

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Elaboration le: 18/10/1984
Révision n°1 le: 08/10/1993
Modification n°1 le: 27/09/1996
Modification n°2 le: 03/10/1997
Modification n°3 le: 09/04/1999
Modification n°4 le: 25/02/2000

REVISION N°2 APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 03 février 2014

A MATZENHEIM
Le 03 février 2014



Le Maire

Michel KOCHER

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p>3, route de Strasbourg.Lieudit Niederfeld. Maison , (cad. A 385)</p> <p>11, Hameau de Werde. Domaine de Werde. Façades et toitures du château; pavillon de jardin; sol avec les fossés (cad. C 177 à 181, 183 à 187, 392/182, 393/182)</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Classement M.H. le 10 mai 1995</p> <p>Inscription Inv. M.H. le 19 août 1993</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	I3	IIAa1 Gaz	<p>Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (canalisation de gaz)</p> <p>Canalisation de transport de gaz exploitée par GRT Gaz :</p> <p>- canalisation de transport de gaz haute pression BALDENHEIM-STRASBOURG, DN 250, PMS 67,7 bar</p> <p>(servitude non aedificandi portant sur une bande de 4 m à droite et 2 m à gauche)</p>	<p>Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée</p> <p>Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret n° 64.81 du 23 janvier 1964</p> <p>Décret du 14 octobre 2003</p> <p>Décret du 6 août 2006</p>	<p>D.U.P. du 31 mars 1971 et arrêté préfectoral du 15 juillet 1971</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex</p> <p>GRT gaz Région Nord Est SIGT 7, rue des Compagnons-BP731 CORMONTREUIL 51677 REIMS CEDEX</p> <p>GRT gaz Région Nord Est Agence d'exploitation de Strasbourg rue Ampère CS41016 67451 Mundolsheim Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de servitudes				
Hydrocarbures		IIAc				
	I1	IIAc2	Construction et exploitation de pipe-line d'intérêt général <u>2 pipelines (Société du Pipeline Sud-Européen) :</u> + PL1 diamètre 34 (864 mm) + PL2 diamètre 40 (1016 mm) LYON-STRASBOURG	Article 11 de la loi de finances n°58.336 du 29 mars 1958 Décret n° 59.645 du 16 mai 1959 pris pour l'application dudit article 11	Décret du 16 décembre 1960 Décret du 3 février 1972	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Société du Pipeline Sud-Européen (S.P.S.E.) Service de Surveillance et d'Entretien de la Ligne B.P. 14 13771 FOS-SUR-MER Cedex Pipeline de la Raffinerie de Lorraine Centre de maintenance d'Oberhoffen 67410 ROHRWILLER

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de servitudes				
Communications		IID				
Cours d'eau		IIDa				
	EL3	IIDa1a	Servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation des matériaux à moins de 11,70 mètres de la limite des rivières domaniales et des canaux - l' III domaniale	Article 28 du Code du Domaine Fluvial et de la Navigation Intérieure		Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
	EL3	IIDa1b	Servitude relative au libre passage (3,25 m) destiné à assurer le Service de la Navigation, l'exercice du droit de pêche concédé par l'Etat et à la surveillance - l' III domaniale Servitudes d'entretien des cours d'eau (libre passage pour les travaux de curage et le dépôt momentané des produits de curage et des matériaux nécessaires à l'entretien des rives) - l' III domaniale	Article 18 de la loi locale du 2 juillet 1891 Article 29 de la même loi Code Général de la Propriété des Personnes Publiques Articles L 2131-2 et L 2131-3		Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de servitudes				
	EL3	IIDa1c	<p>Servitudes relatives à la protection des digues et des rives de l'III navigable et de ses bras</p> <p>.interdiction de planter des arbres, haies ou toute culture sur les talus et les crêtes des digues de rives, et dans bande (dite zone de protection) de 2 mètres de largeur bordant ces ouvrages du côté de la terre</p> <p>.interdiction de planter des arbres et d'ériger des clôtures quelconques dans une bande (dite zone de protection) de 3 mètres comptée à partir de la limite supérieure des talus sur les parcours des cours d'eau à entretenir et non pourvus de digues protectrices</p> <p>.interdiction dans la zone de protection d'établir des d'écoulement sans autorisation</p>	Ordonnance du 30 avril 1906 concernant l'entretien de l'III navigable et de ses bras entre le Ladhof près Colmar et Strasbourg, y compris la partie navigable de la Blind, le canal de décharge d'Erstein et la Kraft inférieure		Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	<p>Zones de servitudes relatives aux chemins de fer</p> <p>Servitude de visibilité sur les voies publiques</p> <p><u>Ligne de STRASBOURG à la frontière suisse</u></p>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes						

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (<u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles Liaison hertzienne STRASBOURG – DIJON Tronçon Marckolsheim – Oberhausbergen : - zone spéciale de dégagement de 300 mètres de large (altitude à ne pas dépasser par rapport au niveau de la mer : 180 mètres).	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 2 mai 1985	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de servitudes				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication - câble coaxial (L.G.D. n° 393) signalisation du pipeline Sud-européen Fos-Oberhoffen : pose en pleine terre en domaine privé avec le pipeline 2 (diamètre 40")	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48		Société du Pipeline Sud-Européen (S.P.S.E.) Service de Surveillance et d'Entretien de la Ligne B.P. 14 13771 FOS-SUR-MER Cedex Pipeline de la Raffinerie de Lorraine Centre de maintenance d'Oberhoffen 67410 ROHRWILLER
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES		IV				
Sécurité publique		IVB				
	PM1	IVB4	Documents valant plan de prévention des risques naturels prévisibles <u>Zones inondables de l' III :</u> (délimitées en application de l'article R. 111-3 du Code de l'Urbanisme) <u>Terrains exposés à un risque d'inondation classés en zone I où toutes constructions sont interdites sauf exceptions précisées au titre II de l'arrêté préfectoral sous réserve du respect de prescriptions spéciales.</u>	Code de l'Environnement Article L 562-6	Arrêté préfectoral du 14 septembre 1983	Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

NON SOUMIS A SERVITUDES :

Forêt communale de MATZENHEIM
- ligne 20 kv Matzenheim-rue de l'III (B681)
Réseau de répartition de Gaz de Strasbourg :
Canalisation SELESTAT-FEGERSHEIM